

Malakoff, le 13 novembre 2018

## Décision n°2018 - 36 portant délégation de signature

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;

Vu le décret du 17 novembre 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense;

Vu la décision n°2015-28 du 24 avril 2015 portant organisation du siège de l'EPIDE et attributions des directions et services,

Vu la décision n°2016-81 du 13 novembre 2018 portant nomination du secrétaire général

Vu la décision n°2017-46 du 22 août 2017 portant nomination du directeur supports et affaires financières

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Philippe KASPI, secrétaire général, supplée la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière.

**Article 2.** – Délégation est donnée à M. Philippe KASPI, directeur Supports et affaires financières, à l'effet de signer au nom de la directrice générale, dans la limite de ses attributions, tous actes, pièces de correspondance et marchés, à l'exclusion

- des marchés publics et des accords-cadres d'un montant supérieur à 50 000 € HT ;
- des bons de commande qui découlent d'un marché public notifié et qui sont d'un montant supérieur à 50 000 € HT ;
- des textes normatifs internes à l'établissement.

**Art. 3.** – La décision n°2016-82 du 2 décembre 2016 portant délégation de signature est abrogée.

**Art. 4.** – Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site Internet de l'Etablissement.

La Directrice générale de l'EPIDE,



NATHALIE HANET